

# GRAND-FIGEAC

[www.grand-figeac.fr](http://www.grand-figeac.fr)

## EDITORIAL

### S'entendre pour mieux et moins dépenser

Parmi les moyens que l'Europe met à la disposition des territoires, plusieurs sont réservés au monde rural et semi-rural. Parmi ceux-là, les programmes «LEADER».

Les Régions étant désormais gestionnaires des fonds sur lesquels ceux-ci sont financés, ce sont elles - et non plus l'Etat - qui viennent d'interroger les groupements de Communes, appelant leurs candidatures à la condition qu'ils représentent plus de 45 000 habitants.

Le Pays de Figeac qui regroupe 91 Communes - le Grand-Figeac et la Communauté de Communes du Haut-Ségala - et totalise tout près de 45 000 habitants aurait pu candidater seul. Le Pays de la Dordogne lotoise qui réunit 48 008 habitants et huit Communautés de Communes (Martel, Haut-Quercy Dordogne, Cère et Dordogne, Sousceyrac, Saint-Céré, Padirac, Gramat et Souillac-Rocamadour) aurait pu en faire autant. Une large partie du Parc Régional des Causses du Quercy est concernée.

Nous avons décidé de le faire ensemble pour des motifs d'économie de gestion. Une même équipe pour un même programme et gérer entre 4 et 5 millions d'euros, le double en réalité - sur une période de 6 ans - puisqu'à chaque euro européen doit être ajouté un euro national.

Qui décidera de l'affectation de ces moyens ? Une association ou un syndicat de Communes, composée d'élus et de représentants des milieux professionnels. Quels projets soutenus ? Ceux dont la nature fera l'objet des discussions qui vont s'engager avec la Région, publics mais aussi privés.

Ces moyens qui s'ajoutent à d'autres, dans une époque de restriction des finances publiques, même limités, ne sont pas négligeables, loin de là.

Mais si j'ai pris cet exemple aujourd'hui, c'est pour rappeler que chaque fois que vos élus - contrairement à certains propos démagogiques - peuvent mutualiser pour dépenser moins et mieux, ils le font.



Crédit photo : Martin-Alba-figeac

**Martin MALVY**
*Président du Grand-Figeac*


## GRAND-FIGEAC - MAISON DES SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX

35-35 bis, allées Victor Hugo - BP 118 - 46103 FIGEAC Cedex Tél. 05 65 11 22 76

 Marchés publics consultables sur : [www.grand-figeac.fr](http://www.grand-figeac.fr)

 Les bureaux sont ouverts au public : du lundi au vendredi  
de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14h à 17h 30

## POURQUOI LA MISE EN PLACE DU GRAND-FIGEAC N'EST PAS SOURCE D'AUGMENTATION DE LA PRESSION FISCALE GLOBALE DES MENAGES ?

La fiscalité, et en particulier la fiscalité locale, est un sujet qui préoccupe nombre de nos concitoyens.

Forts de ce constat, les élus du Grand - Figeac ont décidé de mettre en place, au moment du vote du budget et des taux d'imposition communautaires pour 2014, les conditions permettant de ne pas augmenter les taux d'imposition cumulés appliqués par l'intercommunalité et les Communes membres sur les ménages.

Il s'agissait, cette année, de régler les deux questions suivantes :

- Une liée à la création du Grand - Figeac, par fusion des Communautés Causse-Ségala-Limargue, Figeac - Communauté et Vallée et Causse : **comment mettre en place, conformément à la loi, des taux d'impositions uniques sur le territoire du Grand - Figeac**

à partir des différents taux qu'appliquaient chacune des Communautés d'origine ?

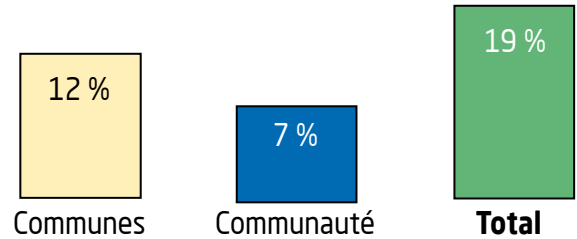
- Une liée au transfert à l'intercommunalité de la compétence voirie sur l'ancien secteur de Figeac - Communauté : **comment doter la Communauté de la ressource financière lui permettant d'assumer cette nouvelle charge ?**

Le mécanisme mis en place par le Grand - Figeac permet de répondre à ces deux questions tout en créant les conditions d'un respect du principe de neutralité proposé par les élus communautaires : neutralité pour le contribuable (pas d'augmentation du taux global - taux intercommunal + taux communal - appliqué sur le contribuable), neutralité pour les budgets communaux, neutralité pour le budget intercommunal.

Concernant les ajustements fiscaux liés à la fusion - Communes auparavant membres des Communautés Causse-ségala-Limargue et Vallée et Causse -

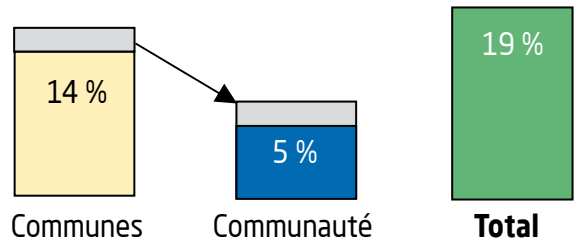
### AVANT FUSION (2013)

Taux de foncier bâti



### APRES FUSION (2014)

Taux de foncier bâti



Dans cet exemple, le taux voté en 2014 par le Grand - Figeac (5%) est inférieur à celui appliqué en 2013 par l'ancienne Communauté de Communes (7%). La Communauté perçoit donc moins de recettes fiscales.

La Commune adopte en 2014 un taux de 14% contre 12% en 2013. Le produit communal supplémentaire perçu en 2014 est reversé à la Communauté qui en a besoin pour le financement de ses charges.

Le taux global (Commune + Communauté) appliqué sur le contribuable est inchangé (19%).

**NB :** Dans le cas où le nouveau taux communautaire est supérieur au taux communautaire antérieur

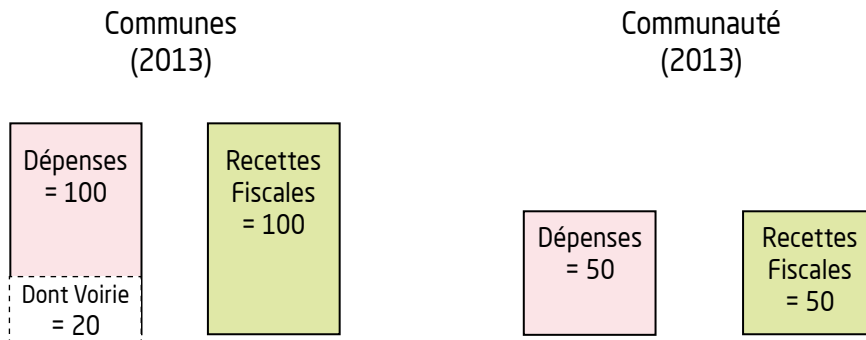
(cas de la taxe d'habitation), le mécanisme est inversé : le surcroît de produit communautaire est reversé à la Commune qui peut ainsi baisser son propre taux d'imposition pour rétablir la neutralité fiscale.

EMPLACEMENT  
POUR PAVÉ PUBLICITAIRE

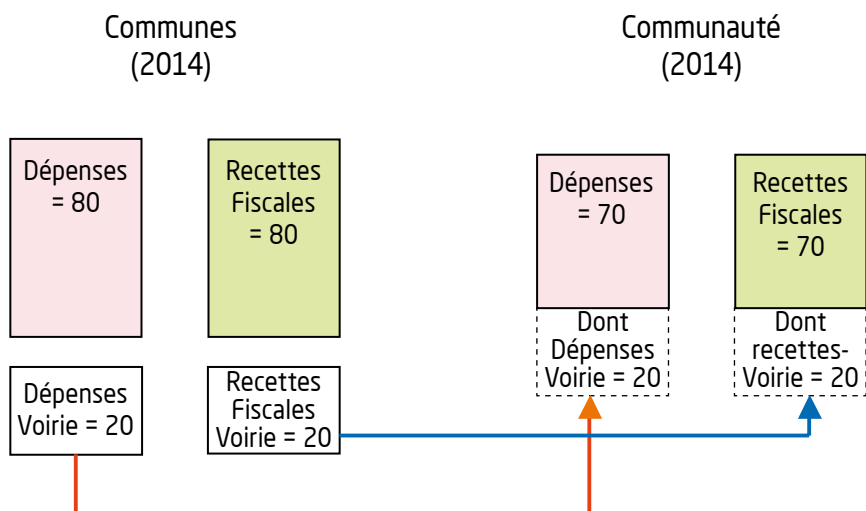
EMPLACEMENT  
POUR PAVÉ PUBLICITAIRE

## Concernant le financement du transfert de la compétence voirie - Communes auparavant membres de Figeac-Communauté -

### AVANT TRANSFERT DE LA COMPETENCE VOIRIE (Communes membres de Figeac-Communauté)



### APRES TRANSFERT DE LA COMPETENCE VOIRIE (Communes membres de Figeac-Communauté)



Dans cet exemple, le budget communal avant transfert de la voirie est de 100 (dont 20 de dépenses voirie) et les recettes fiscales permettant de financer ces dépenses sont également de 100.

Les dépenses de la Communauté de Communes et les recettes fiscales permettant de financer ces dépenses sont de 50.

Après transfert de la compétence voirie au 1er janvier 2014, les dépenses communales baissent de 20 (charge voirie transférée) et la fiscalité nécessaire pour couvrir ces dépenses peut également baisser de 20.

Les dépenses communautaires après transfert de la voirie augmentent par conséquent de 20, ainsi que la fiscalité communautaire permettant de couvrir ces nouvelles dépenses.

Au final, les dépenses cumulées (Communes + Communauté) ainsi que la pression fiscale globale (Communes + Communauté) sont identiques avant et après transfert de compétence.

EMPLACEMENT  
POUR PAVÉ PUBLICITAIRE

EMPLACEMENT  
POUR PAVÉ PUBLICITAIRE

## HÔTEL D'ENTREPRISES DE QUERCYPÔLE - Un nouvel outil de développement économique pour le Grand-Figeac

Avec l'Hôtel d'entreprises, la Communauté de Communes vient de se doter d'un nouvel outil de développement économique qui permet de répondre à plusieurs enjeux : soutenir les porteurs de projets, favoriser l'implantation durable des entreprises, la création et le maintien des emplois sur le territoire.

Complémentaire de la pépinière d'entreprises Calfatech, implantée sur le parc d'activités de Quercypôle depuis 2005, l'équipement propose une solution locative intermédiaire aux entreprises qui sortent de pépinière, en attendant de s'installer éventuellement sur la zone. Il permet également d'accueillir des entreprises en phase de création, récemment créées ou en phase de développement, dans les secteurs tertiaires, industriels ou artisanaux peu concurrentiels.



L'atelier équipé d'un pont roulant.

Les 800 m<sup>2</sup> de locaux s'organisent de la manière suivante :

- **Trois ateliers de 200 m<sup>2</sup>**, équipés d'une dalle permettant l'accueil de machines lourdes et un équipé d'un pont roulant. Chaque atelier est également pourvu d'un sas d'accueil avec un bureau et un espace sanitaire / vestiaire.

- **4 espaces tertiaires/bureaux de 50 m<sup>2</sup>**.

Chaque entité fonctionne de façon **indépendante** (entrée individuelle, comptage fluides,



L'espace tertiaire comprend 4 bureaux.



Le bâtiment abritant les 3 ateliers.

production d'eau chaude et sanitaire séparé) et **peut être modulable** afin de répondre aux besoins des entreprises (possibilité de réunir 2 ou 3 ateliers).

**La durée de l'hébergement est fixée à 23 mois.** Il est possible de renouveler le contrat deux fois pour une durée d'un an après acceptation de la demande par le Grand-Figeac.

Aux entreprises qui le souhaitent, le secrétariat de la pépinière Calfatech propose des prestations complémentaires payantes (aide à l'installation, photocopieur, fax, salle de réunion équipée d'un vidéo-projecteur...).

A noter que **le parc est labellisé « Zone**

**d'Intérêt Régional » et classé en Zone de Revitalisation Rurale**, ce qui garantit aux entreprises les meilleures conditions d'implantation (avantages fiscaux).

**Pour en savoir plus (conditions d'admission, loyers, prestations proposées...) :**

Service développement économique du Grand-Figeac. **Tel : 05 65 11 22 76**  
**secretariat.general@grand-figeac.fr**

Une fiche de candidature peut être remplie en ligne sur le site **www.grand-figeac.fr** (rubrique Economie)



### LES PREMIERS LOCATAIRES S'INSTALLENT

Après un an de travaux, l'hôtel d'entreprises est aujourd'hui opérationnel et prêt à accueillir ses premiers locataires. **Deux candidatures ont déjà été validées** par le comité de sélection du Grand-Figeac. Les contrats de location sont signés et les deux premières entreprises sont sur le point de prendre possession de leurs nouveaux locaux :

#### VPM Automation :

Cette société d'ingénierie en automatisation et électrotechnique, créée en septembre 2012 par Vincent Pradalier, ancien ingénieur chez Forest-Liné, était installée depuis sa création dans les bâtiments d'une autre entreprise de Quercypôle, AT2D. Des locaux aujourd'hui trop exigus

pour accueillir les 2 nouveaux salariés qui porteront à 6 l'effectif de la société d'ici la fin de l'année. Afin de développer son activité dans de bonnes conditions, VPM Automation a choisi de louer un atelier et un bureau au sein de l'hôtel d'entreprises.

#### Lot Aveyron Oxygène :

Cette société, dirigée par Fernando Figueiredo, est spécialisée dans le service à domicile et l'aide à la personne (ménage, repassage, garde d'enfants, jardinage...). Hébergée à la pépinière Calfatech depuis février 2014, elle compte actuellement 6 salariés qui interviennent sur le secteur Lot (une autre antenne est basée à Rodez). Souhaitant anticiper l'évolution de son entreprise, M. Figueiredo a décidé de louer un des bureaux de l'espace tertiaire de l'hôtel d'entreprises.

# Aménagement de l'espace public

## BAGNAC-SUR-CELE :

Réhabilitation de l'immeuble Guidon et création de 4 logements sociaux

Dès cet automne, la Maison de Louis Guidon, célèbre aviateur et ancien maire, située dans le centre de Bagnac-sur-Célé, va être entièrement réaménagée par le Grand-Figeac en vue de la création de 4 logements sociaux sur une surface d'environ 350 m<sup>2</sup>.

A noter, côté église, le bolet typique du Ségala (balcon en bois) sera entièrement recréé.

Lors du Conseil communautaire du 16 mai dernier, les élus du Grand-Figeac ont attribué des marchés de travaux pour un

montant au total de 450 144, 28 € HT à des entreprises locales.

L'opération, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à Marie-José Gautrand (architecte à Figeac), mandataire, et au bureau d'étude Igetec (Aurillac), bénéficiera de financements de l'Etat, de la Région Midi-Pyrénées et du Département du Lot pour un montant estimé à 32 000 €.

Les travaux débuteront en septembre 2014 pour une période d'environ 12 mois.



## CADRIEU : L'opération « Cœur de Village » est lancée

Les travaux viennent en effet de débuter en centre-bourg. Ils concerneront les abords de la mairie, l'espace de stationnement et la rue traversante. Devant la mairie, un parvis accessible aux personnes à mobilité réduite sera créé.

A l'arrière, l'ancienne cour d'école sera entièrement réaménagée et végétalisée pour continuer à accueillir les festivités d'été avec une ouverture sur l'espace public.

L'espace situé de l'autre côté de la route sera lui aussi aménagé et dédié à plusieurs usages (stationnement, terrain de pétanque).

La maîtrise ouvrage de cette opération est assurée par le Grand-Figeac avec les financements de l'Etat, de la Région Midi-Pyrénées et le Conseil Général du Lot. La Commune participera également par un fond de concours.

**La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'EURL Inermis - Architecture des paysages associée au bureau d'études Gétude et les travaux aux entreprises Eiffage (terrassements, voirie, réseaux et maçonnerie) et Richin (espaces verts) pour un montant global de 225 592 € HT.**

*La création d'un parvis rendra la Mairie accessible à tous.*



## DES AIDES GRACE A L'O.P.A.H. :

Lancée en 2011 sur les Communes de l'ex Figeac-Communauté, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat se poursuit jusqu'à la fin de l'année 2014.

Ce programme d'aide s'adresse aux propriétaires, occupants ou bailleurs, sous certaines conditions de recevabilité et concerne notamment les travaux d'économie d'énergie, d'adaptation au vieillissement ou au handicap ou encore la réhabilitation de logements locatifs à loyer modéré.

**Pour en savoir plus** et connaître les dates des prochaines permanences d'information, consultez le site

[www.grand-figeac.fr](http://www.grand-figeac.fr)

rubrique Habitat.

## CONTRAT DE RIVIÈRE CÉLÉ-RANCE 2014 -2019

Cinq ans et 23,5 M € pour poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau et préserver les milieux aquatiques

La mise en place d'une gestion équilibrée et concertée de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin du Célé date aux années 90. Cette démarche est née de la prise de conscience par les élus figeacois et les partenaires de l'eau des problématiques liées à la qualité des eaux au niveau de Figeac et dans l'ensemble de la vallée.

Dès 2000, Martin Malvy lançait le premier Contrat de Rivière Célé. **De nombreuses actions ont été engagées : réhabilitation de l'assainissement collectif et autonome, gestion des effluents agricoles, entretien et restauration des berges et des milieux aquatiques, valorisation touristique, études et suivi de la qualité de la rivière, actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public...** En 10 ans, plus de 32 millions d'euros ont été investis dans le cadre de cette démarche qui, au final, a permis la reconquête de la qualité des eaux du Célé par temps sec sur sa partie aval.

Afin d'organiser une gestion collective à l'échelle du bassin hydrographique du Célé, élus gestionnaires et utilisateurs de la ressource se sont ensuite engagés dans l'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (outil de planification à portée réglementaire). Après 10 ans



Signature du Contrat de Rivière 2014-2019.

de diagnostic, de concertation et enquête publique, le SAGE Célé fut définitivement approuvé par arrêté interpréfectoral le 5 mars 2012.

Pour appliquer les différentes dispositions prévues dans le cadre du SAGE, **un nouveau Contrat de Rivière a été élaboré et signé officiellement le 4 juillet** dernier par Jean-Pierre Cazenave-Lacrouts, Préfet du Lot, Laurent Bergeot, Directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, Martin Malvy, Président de la Région Midi-Pyrénées, Serge Bladinières, représentant de l'Entente interdépartementale du Bassin du Lot, Vincent Labarthe, Vice-président du Grand Figeac, Geneviève Lagarde, Vice-présidente du Conseil général du Lot (en charge de l'environnement), François Vermande, Conseiller général du Cantal, Alain Lafragette, Vice-président de la Chambre d'agriculture du Lot, Bernard Laborie, Président du Syndicat

mixte du bassin de la Rance et du Célé, André Mellinger, Maire de Figeac, Catherine Marlas, Présidente du Parc naturel régional des Causses du Quercy, Olivier Bonnaud, Président de la communauté de communes du Haut-Ségala, Antoine Gimenez, Président de la communauté de communes du Pays de Maurs, Michel Castanier, Vice-président de la communauté de communes du Pays de Montsalvy, Gilles Combelle, Vice-président de la communauté de communes de Cère et Rance en Châtaigneraie.

**Dans les cinq prochaines années, 23,5 millions d'euros seront donc consacrés à la lutte contre les pollutions, la préservation des milieux aquatiques, la prévention des inondations, la gestion quantitative et la protection de la ressource en eau potable, la sécurisation et la valorisation des loisirs aquatiques.**

**Ce programme, décliné en 29 grandes actions, sera financé comme le précédent par différents partenaires :** Agence de l'Eau Adour-Garonne, Régions Midi-Pyrénées et Auvergne, Conseils Généraux du Lot et du Cantal, Etat, Europe ainsi que par divers maîtres d'ouvrage (Communautés de Communes, Communes, Chambres d'Agriculture, Parc des Causses et du Quercy, SPANC, SYDED, SIAEP, Fédérations de pêche, coopératives agricoles...)

**Pour en savoir plus :**  
[www.valleducele.com](http://www.valleducele.com)

EMPLACEMENT  
POUR PAVÉ PUBLICITAIRE

## CHENIL INTERCOMMUNAL DE FIGEAC : Réhabilitation et mise en conformité des installations

L'activité du chenil concerne l'accueil des chiens et chats errants, abandonnés ou perdus. Il comprend une partie fourrière publique intercommunale (10 boxs), une partie refuge (20 boxs et un espace boisé clôturé), une chatterie, des bâtiments d'accueil et de stockage. Il abrite actuellement 100 chiens et 150 chats.

La structure appartient et relève de la compétence de la Communauté de Communes qui assure l'ensemble des dépenses liées à son fonctionnement général (entretien des bâtiments, électricité, chauffage et travaux nécessaires), le salaire des trois employés affectés à la gestion de la fourrière publique ainsi que l'ensemble des frais du séjour en fourrière des animaux (vétérinaire, nourriture, soin).

L'association **M.A.S.A.Q.** (\*) intervient sur le site dans le cadre d'un règlement fixé par la Communauté du Grand-Figeac pour prodiguer les soins aux animaux recueillis en fourrière et au refuge, assurer l'entretien du refuge, les permanences d'accueil des animaux et du public pour les adoptions. Elle assure les dépenses de fonctionnement liées à l'activité refuge et se charge de la gestion administrative de l'adoption et de l'accueil des animaux.



L'isolation de la toiture protégera les animaux du froid l'hiver et de la chaleur l'été. La dalle ciment facilitera le nettoyage des boxs.



Vue générale de la partie refuge

Dès cet hiver, afin de répondre aux exigences de **DDCSPP** (\*\*), la partie refuge et la chatterie vont faire l'objet d'importants travaux de réhabilitation et de mise en conformité. Ils concerneront principalement :

- la réfection de l'assainissement autonome,
- dans les boxs, la réalisation d'une dalle ciment au sol, l'isolation des toitures et le remplacement des cloisons les plus abîmées,
- le renforcement de la clôture du site,
- la création d'une nouvelle infirmerie (chiens et chats séparés).

**Une fois réhabilité, le chenil qui répond à des règles d'hygiène strictes sera encore plus respectueux de l'environnement, les animaux accueillis bénéficieront de meilleures conditions de vie et le personnel de meilleures conditions de travail.**

La maîtrise d'œuvre du projet a été confiée au cabinet d'architectes Charas-Casadepax.

Pour cette opération, d'un montant total estimé à 300 000 € HT, le Grand-Figeac a sollicité des subventions auprès

de l'Etat (25 %) et du Conseil Général du Lot (25 %).

(\*) *Mouvement Associatif de Sauvegarde des animaux du Quercy*

(\*\*) *Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.*

### Adopter des animaux :

→ **Tarifs** : 90 € pour un chien mâle et 120 € pour une femelle - 75 € pour un chat (mâle ou femelle).

**Cela comprend l'identification par puce électronique, les vaccins et la stérilisation de l'animal.**

→ Le refuge, situé au **lieu-dit Nayrac à Figeac**, est ouvert **du lundi au vendredi de 14 h à 17 h.**

T : **05 65 34 19 07**  
(pour les urgences)

En dehors de ces horaires :  
T : **06 46 38 19 45**

→ Pour en savoir plus sur les activités de la MASAQ :  
**[www.refuge-de-figeac.wifeo.com](http://www.refuge-de-figeac.wifeo.com)**

EMPLACEMENT  
POUR PAVÉ PUBLICITAIRE

EMPLACEMENT  
POUR PAVÉ PUBLICITAIRE

## SAISON DE SPECTACLES «CORRESPONDANCES» 2014 / 2015

50 rendez-vous pour faire le plein d'émotions !



Du mois de septembre au mois de mai, ce sont 30 équipes artistiques qui seront accueillies pour plus de 50 rendez-vous - spectacles, résidences, actions culturelles dans le Grand-Figeac.

Cette nouvelle saison, conduite par les Services culturels du Grand-Figeac avec la complicité de partenaires locaux, invite petits et grands à découvrir des écritures théâtrales, musicales ou chorégraphiques résolument actuelles, portées par des artistes de renom comme par exemple **Robin Renucci, Susheela Raman, Zebda** ou **Flavia Coelho** et de nombreux talents qui font la vitalité artistique de notre région.

Une saison riche et prometteuse placée sous le signe du partage et de la convivialité avec des propositions pensées pour le jeune public, les scolaires, les familles ou encore les personnes âgées.

Des rendez-vous qui sont autant d'échappées artistiques, de fenêtres ouvertes sur le monde, de moment de rêverie, de rire et d'émotion...

### Pour en savoir plus :

Services culturels du  
Grand-Figeac  
tel : **05 65 34 24 78**  
[www.culture-grand-figeac.fr](http://www.culture-grand-figeac.fr)

Pour garder le fil avec votre saison culturelle tout au long de l'année, abonnez-vous à La LETTRE en envoyant un message à :

[lafeuilleculturelle@grand-figeac.fr](mailto:lafeuilleculturelle@grand-figeac.fr)



crédit O. Wicquart

### Ouverture et bal

Présentation de saison et bal swing par la Compagnie du Tire-Laine

**Coup d'envoi :** ne manquez pas la présentation de saison qui sera suivie du traditionnel bal d'ouverture placé cette année sous le signe du swing et de la danse. Les musiciens et chanteurs d'un véritable Jazz Band des années folles vous invitent à plonger au cœur de cette période d'euphorie marquée par les fameux orchestres de Cab Calloway, Duke Ellington ou l'ambiance des Zazous.

**Une soirée festive, dansante et offerte... à ne pas manquer !**

**Samedi 20 septembre** - à partir de 20h30 - Figeac (salle Balène). Tout public - Entrée gratuite

## UN RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE DE LA RENTRÉE !

**Samedi 27 et dimanche 28 septembre**, la salle des fêtes de Cajarc accueillera la **17<sup>ème</sup> édition du festival de la Bande dessinée**.

Autour du couple invité d'honneur, **Maryse et Jean-François Charles, dessinateur et scénariste belge**, une trentaine d'auteurs présenteront leurs derniers albums.

Des animations et des expositions seront également proposées au public sur le site du salon et en différents lieux du tour de ville.

Cette année, la bibliothèque intercommunale s'associera au festival pour rendre hommage à l'écrivain Françoise Sagan à l'occasion des 10 ans de sa disparition.

Pour en savoir plus : [www.labdprendlair.net](http://www.labdprendlair.net)



EMPLACEMENT  
POUR PAVÉ PUBLICITAIRE